

Downloaded from <http://ajphaphysocpharm.sagepub.com/> at 11:01 11 November 2014

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 0

PRESENTS : MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - TRICAUD M. – THIVOLET D. – MOREL P. - BACHELLERIE J-F. - COUTURIER C. - JURINE T. – REBOUX A. – DE OLIVEIRA F. – REY M. – GAUDIN S. - ARTHAUD V. – PÉPIN L.

ABSENT :

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ## Procès-verbal de séance

1 – Désignation des représentants à l'association de la MARPA du Prieuré à Pommiers-en-Forez - Délibération N° DEL2026-05-23

Après une présentation de la MARPA du Prieuré à Pommiers-en-Forez par Monsieur SOUZY Jean-Luc (projet, création, travaux, taux d'occupation, finances, ressources humaines, etc.), Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de nommer les représentants de la commune à l'association de la MARPA du Prieuré qui siègeront au Conseil d'Administration, à savoir 2 titulaires et 1 suppléant.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la nomination des représentants suivants :

- Titulaires : M. THIVOLET Dominique et M. SOUZY Jean-Luc
- Suppléant : M. REBOUX André

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

2 – Convention Référent Déontologue pour les élus locaux – Délibération N°DEL2026-05-22

Monsieur le Maire explique que tout élu local peut désormais consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article.

Loire Forez agglomération, qui s'est engagée dans une démarche d'éthique et de prévention des atteintes à la probité, propose de mutualiser la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.

Il est proposé au conseil municipal de désigner, pour la durée du mandat, M. Jean-François KERLEO, Professeur de droit public à Aix Marseille Université, spécialiste de déontologie de la vie politique et vice-président de l'Observatoire de l'éthique publique en qualité de référent déontologue des élus.

Il sera indemnisé dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 : 80.00 € par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité ainsi que la date de la saisine. Loire Forez agglomération se chargera du versement au référent déontologue des sommes correspondantes au nombre de saisines recevables sur la base d'un état trimestriel. Elle procédera ensuite à l'établissement des titres de recettes correspondants auprès des communes concernées.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention Référent Déontologue avec Loire Forez agglomération.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

3 – Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Délibération n° DEL2026-05-24

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger à la CLECT de Loire Forez Agglomération, dont les attributions sont d'évaluer les charges transférées à la communauté d'agglomération, dans le cadre des différents transferts de compétences (Voirie, éclairage public, CFE, etc.).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme TRICAUD Magali pour représenter la commune à la CLECT.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

4 – Révision du loyer de l'appartement de la Mairie - Délibération n° DEL2026-05-25

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires de l'appartement au-dessus de la Mairie ont quitté le logement au 30 avril 2026.

Monsieur le Maire explique que des travaux ont été réalisés par la mairie et rappelle que le loyer est actuellement de 520.00 € et propose de l'augmenter de 30.00 €.

Compte-tenu des travaux réalisés, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le loyer à 550.00 € par mois.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

5 – Indemnités de fonction - Délibération n° DEL2026-05-26

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a la possibilité de donner des délégations de fonction à un conseiller municipal. C'est notamment le cas de M. DE OLIVEIRA Frédéric qui est en charges des états des lieux pour les locations de salles avec Mme MOREL Paulette, ainsi que de certains travaux d'entretien sur les bâtiments communaux. Il convient alors de délibérer sur le montant de l'indemnité de fonction de ce dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le montant de l'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué est de 4.22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

Monsieur le Maire donne lecture d’une demande de subvention reçue de l’association Biblio’Clep à laquelle les familles de la commune peuvent adhérer, et auprès de laquelle les enfants scolarisés à Cleppé bénéficient d’activité plusieurs fois dans l’année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’octroyer une subvention d’un montant de 200 € à l’association Biblio’Clep.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

7 – Divers

➤ **Motion de soutien au Siel** : Délibération n° DEL2026-05-28

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, indique au conseil que l’Etat a pour projet de charger les conseils départementaux de la gestion des réseaux de proximité : AEP (eau potable), FO (fibre optique), EDF et GDF. Pour le département de la LOIRE, le SIEL gère les compétences FO, EDF, GDF pour les Communes adhérentes. De ce fait, il possède une trésorerie en propre.

La gestion du SIEL est pratiquement irréprochable, ce qui n’est pas le cas du CG42, ce qui n’est pas un signal positif pour l’avenir du maintien de service pour ces réseaux de proximité. Le rôle essentiel des syndicats spécialisés dans les investissements, la transition écologique et l’entretien des infrastructures est également souligné.

Il est proposé à l’assemblée de défendre le maintien de ces compétences au niveau du bloc communal (communes et intercommunalités), plus proche des citoyens et plus efficace pour gérer les besoins locaux, par l’adoption d’une motion de soutien à la FNCCR.

A l’unanimité, les membres du conseil municipal adoptent cette motion au soutien au Siel-TE.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

➤ **Ecole** :

Madame ARTHAUD fait part au conseil municipal d’une demande de contrat d’apprentissage pour un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance à la rentrée de septembre. Pour bénéficier d’une prise en charges des frais de formation de l’apprenti, un recensement auprès du CNFPT aurait dû être fait avant le 20 mars 2026. Compte-tenu des effectifs prévus pour la rentrée, le sujet doit être étudié. D’autres pistes peuvent être approfondies (service civique, M.O.D., etc.).

Monsieur THIVOLET, adjoint, indique également au conseil que des devis ont été réalisés par un plâtrier-peintre pour le problème de résonnance à la cantine. Le montant des travaux proposés (remplacement des dalles au plafond et isolation) s'élève à 1 812.00 € HT pour la partie cantine. Les travaux seraient à réaliser en juillet/août.

➤ **PLUi :**

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, indique au conseil que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), il convient de désigner 2 référents au niveau de la commune. Une présentation plus approfondie du dossier sera faite lors d'une prochaine séance. M. Gilles PONVIANNE et M. Jean-François BACHELLERIE seront les référents PLUi de la commune pour ce nouveau mandat.

➤ **Extension de la Boulangerie :**

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, présente au conseil le projet d'extension de la Boulangerie. Il indique qu'un premier retour des demandes de subventions a été reçu. La Région alloue à la commune une subvention de 26 550 € pour ce projet. Les demandes effectuées auprès de la Préfecture et du Département sont toujours en attente de réponse à ce jour.

Les travaux seront divisés en 7 lots : maçonnerie, étanchéité toiture, électricité, plomberie, plâtrerie/peinture, carrelage, menuiseries extérieures. Il est demandé aux membres du conseil de faire remonter les coordonnées d'entreprises susceptibles d'être consultées pour les travaux.

➤ **Point sur les emprunts :**

Monsieur le Maire présente au conseil la situation de la commune quant aux emprunts, dont le montant de l'annuité a été divisé par 2 par rapport au mandat précédent.

TABLEAU DES EMPRUNTS

EMPRUNTS	MONTANT	TAUX	FIN	CAPITAL RESTANT D'AU 01/01/26	MONTANT ANNUITES							CAPITAL RESTANT D'AU 01/01/32
					2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
CENTRE BOURG - ABORDS ECOLE / 15 ans	56 000.00 €	1.10%	janvier 2032	24 459.21 €	4 055 €	4 055 €	4 055 €	4 055 €	4 055 €	4 055 €	4 055 €	1 010.93 €
SALLE GRENETTE 15 ans	70 000.00 €	1.28%	avril 2033	36 675.98 €	5 136 €	5 136 €	5 136 €	5 136 €	5 136 €	5 136 €	5 136 €	7 619.00 €
SALLE DES FETES 20 ans	170 000.00 €	1.09%	mars 2040	124 854.09 €	9 472 €	9 472 €	9 472 €	9 472 €	9 472 €	9 472 €	9 472 €	74 633.55 €
TOITURE EGLISE 20 ans	30 000.00 €	0.95%	novembre 2041	24 446.54 €	1 649 €	1 649 €	1 649 €	1 649 €	1 649 €	1 649 €	1 649 €	15 710.95 €
TOTAL ANNUITES				210 435.82 €	22 338 €	22 339 €	22 340 €	22 341 €	22 342 €	22 343 €	22 344 €	98 974.43 €

➤ **Gendarmerie :**

Madame Christine COUTURIER, conseillère municipale présente au conseil les informations transmises lors du bilan annuel 2025 de l'activité de la Gendarmerie sur la circonscription à Saint-Georges-en-Couzan : augmentation du nombre de crimes, délits et actes de violence physique, escroqueries.

Un second rendez-vous a également eu lieu en Mairie le 6 mai 2026 avec le Major BERNA au sujet de la situation sécuritaire de la commune, des problématiques spécifiques rencontrées et des dispositifs de prévention et de partenariat existants ou à développer.

A ce titre, il est rappelé que l'existence du **dispositif Participation Citoyenne**. Il s'agit d'un partenariat entre les habitants, la mairie et les forces de l'ordre, visant à renforcer la vigilance et la prévention de

la délinquance. Les habitants référents signalent aux autorités les faits ou comportements inhabituels dans leur quartier, sans se substituer à la police ou à la gendarmerie. Ce dispositif favorise la solidarité de voisinage, améliore la réactivité des services de sécurité et contribue à renforcer le sentiment de sécurité au sein de la commune. Pour la commune, les référents sont :

BALIGAND Gabriel – MAYERE Robert – PONVIANNE Gilles – RICO Sébastien – SOUZY Jean-Luc – THIVOLET Dominique – TRICAUD Magali – VERCHERAND Patrice.

➤ **City-Stade / Aire de jeu :**

Les équipements ont été installés et sont prêts à être utilisés. Les contrôles sécurité ont été réalisés. Pour l'aire de jeu, il est proposé de mettre en place une « barrière » par rapport à la Rue du Presbytère par l'installation d'une corde ou de lisses entre les poteaux déjà présents.

Au niveau du city-stade, il est suggéré de peindre l'ancien mur de tennis, ou de faire réaliser un graffe.

Date à retenir

- Vendredi 08/05/2026 – 11h30 : Commémoration
- Vendredi 19/06/2026 – 20h30 : Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance du 2 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE			
<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

Clôture de la séance à : 23 heures 00.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Magali TRICAUD,

Secrétaire de séance :

